

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de la ville de Bourgoin-Jallieu

Par arrêté municipal n° DST/B/P/2023/083 du 15/12/2023, l'enquête publique sur le projet de révision du PLU se déroulera pendant une durée de 45 jours consécutifs :

**du 8 janvier 2024 (9h00) au 16 février 2024 (17h00)**

La personne responsable de l'organisation de cette dernière est le Maire de BOURGOIN-JALLIEU, M. Vincent CHRQUI. Monsieur Claude CARTIER a été nommé commissaire enquêteur par décision n°E23000097/38 du 28/06/2023 du président du tribunal administratif de Grenoble.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement durant la période d'enquête publique :

- **en version numérique** 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5076>
- **en version papier** aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, du 08/01/2024 au 16/02/2024 inclus, les lundis, jeudis et vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00, les mardis de 13 h 00 à 17 h 00 et les mercredis de 8 h 00 à 12 h 00

Il comprendra le PLU arrêté par délibération du 11/05/2023, les avis des personnes publiques associées dont l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale émis le 07/11/2023 ainsi que la réponse écrite du maire à cet avis.

Durant la période d'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- **sur le registre d'enquête papier** établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- **sur le registre d'enquête dématérialisé** disponible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5076> (50Mo maximum)
- **par courrier électronique** à l'adresse [enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr) (25Mo maximum)
- **par voie postale** en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, services techniques, 16 rue Edouard Marion, 38300 BOURGOIN-JALLIEU en précisant en objet : Révision du PLU
- **lors des permanences du commissaire enquêteur** qui se tiendront les :
  - **12/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la salle des associations, 75 rue de la Libération,**
  - **16/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la maison des associations de Montbernier, 20 chemin des Combes**
  - **24/01/2024 de 13h00 à 17h00 à la maison des habitants de Champfleuri, rue Buffon,**
  - **01/02/2024 de 9h00 à 12h30 à la Halle Grenette, 2-6 rue Grenette,**
  - **10/02/2024 de 9h00 à 12h30 à la salle banalisée de Champaret, 35 boulevard de Champaret**
  - **16/02/2024 de 13h00 à 17h00 à la maison des associations de La Grive, 29 rue du Martin pêcheur**

**De plus, une réunion publique sera organisée le 10/01/2024 à 19h00 à la halle Grenette au 2-6 rue Grenette, BOURGOIN-JALLIEU.**

Toute information relative au PLU peut être demandée auprès des services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion et par téléphone au 04.74.43.19.00 ou par courrier électronique à [enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5076@registre-dematerialise.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un poste informatique est mis à la disposition du public aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur aux services techniques de la mairie de BOURGOIN-JALLIEU, 16 rue Edouard Marion, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : [www.bourgoinjallieu.fr](http://www.bourgoinjallieu.fr)

L'arrêté municipal n° DST/B/P/2023/083 du 15/12/2023 cité ci-dessus est consultable à la mairie de BOURGOIN-JALLIEU ainsi que sur le site internet de la commune : [www.bourgoinjallieu.fr](http://www.bourgoinjallieu.fr)